



Problème de procédure avec un avocat

Par **sebastien73**, le **04/01/2010 à 11:23**

Bonjour,

Suite à un accident de la route en 1999, mon beau père est décédé en 2001 (chauffeur routier).

Après de longue année de bataille juridique, l'avocat représentant la famille de ma femme leur annonce qu'ils ont gagné le procès que tout est terminé pas besoin de faire appel. En 2007 il verse l'argent à ma belle mère ses 4 enfants et petits enfant, déduction faite de ses honoraires et le plus surprenant un pourcentage de 7% en plus des sommes versées par la compagnie d'assurances adverse.

Courant 2008 la famille apprend par un huissier que la compagnie d'assurance avait fait appel et qu'il avait obtenue gain de cause sur des sommes qu'ils auraient trop versées.

Depuis tous les bénéficiaires rembourse au huissier 100€ par mois. la famille pense qu'il n'a pas été au bout de la la procédure, ils ont écrit au bâtonnier le 10/04/09 pour les raisons suivantes sans réponse à ce jour.

Que l'honoraire fixe, d'un montant de 10 000 €uros couvre largement le travail effectué par celui-ci.

Que l'honoraire de résultat, selon la convention que nous avons signée, doit être en fonction du résultat définitif obtenu.

Pourquoi a t'il versé les sommes car la procédure n'était pas terminée. Car tout le monde a dépensé l'argent obtenue pour payer des dettes et autres. Qu'en pensez-vous?

En vous remerciant cordialement MR CS